

CDIP/32/7 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 27 FEVRIER 2024

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-deuxième session Genève, 29 avril – 3 mai 2024

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE FORMATION A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ARTISTIQUES ET CREATIFS AFIN DE FAVORISER LA CREATIVITE – PROPOSITION DE PROJET SOUMISE PAR LE ROYAUME-UNI

établi par le Secrétariat

- 1. Par une communication datée du 21 février 2024, la délégation du Royaume-Uni a soumis une proposition de projet portant sur le "Renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité", pour examen par le CDIP à sa trente-deuxième session.
- 2. Les annexes du présent document contiennent ladite proposition, élaborée avec le concours du Secrétariat de l'OMPI.
 - 3. Le comité est invité à examiner l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

1. Présentation du projet

1.1 Code du projet

DA_3_4_01

1.2 Intitulé du projet

Renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité

1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement

Recommandation n° 3 : Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.

Recommandation n° 4 : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

1.4 Durée du projet

24 mois

1.5 Budget du projet

Le budget total du projet s'élève à 281 200 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.

2. Description du projet

Le projet pilote proposé vise à renforcer les capacités d'enseignement de la propriété intellectuelle des écoles d'arts créatifs de niveau supérieur et des établissements universitaires dans les pays bénéficiaires et à doter les jeunes inscrits dans ces établissements de compétences en matière de propriété intellectuelle et d'un état d'esprit entrepreneurial. Plus précisément, le projet se concentrera sur l'amélioration de la pertinence de l'enseignement de la propriété intellectuelle pour la prochaine génération de créateurs et d'artistes afin de les préparer à entrer sur le marché en étant bien au fait des questions de propriété intellectuelle et bien armés sur le plan entrepreneurial.

2.1 Concept du projet

Les industries de la création, l'un des principaux moteurs de la croissance économique et du développement dans la société moderne, reposent sur la participation et la contribution actives des jeunes. Cependant, les programmes pédagogiques de nombreux pays perçoivent les arts créatifs comme des marqueurs de pratiques historiques et culturelles plutôt que comme des moteurs de développement socioéconomique, et la conception initiale des systèmes éducatifs n'a pas été préparée aux effets de la révolution numérique.

On constate dans l'environnement numérique mondial un déséquilibre entre l'enseignement des arts créatifs par les établissements d'enseignement et la façon dont

ces mêmes établissements préparent leurs étudiants à gérer leurs créations, à les protéger et à en tirer profit lorsqu'ils quittent l'enseignement formel.

Par conséquent, un nombre croissant d'académies artistiques dans le monde cherchent à adapter leurs programmes académiques aux besoins des industries de la création, et il importe que leurs programmes d'enseignement comprennent une formation en matière de propriété intellectuelle. L'intégration de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes des écoles et académies artistiques est la condition préalable à la création d'un écosystème de propriété intellectuelle sain dans le cadre des économies de la création, fondé sur la compréhension et le respect mutuels.

Les industries de la création sont constituées de petites et moyennes entreprises (PME). Dans la majorité des cas, il s'agit de travailleurs indépendants ou de micro-entités dirigées par des artistes et des créateurs. Pour leur assurer une part équitable des gains économiques tirés de leurs créations, il importe de développer les compétences et les capacités des éducateurs et des enseignants dans l'environnement académique de la création, afin de promouvoir le rôle social et économique que joue la propriété intellectuelle pour les créateurs et de sensibiliser ces derniers aux moyens dont ils disposent pour protéger leurs créations.

2.2 Objectifs, résultats et réalisations du projet

Ce projet a pour **objectif** général de renforcer les capacités d'enseignement de la propriété intellectuelle des établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs (écoles et établissements universitaires) dans les pays bénéficiaires, afin de soutenir la créativité et l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Plus précisément, les résultats escomptés du projet sont :

- une meilleure compréhension de l'importance de l'enseignement de la propriété intellectuelle par les principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires, notamment les jeunes créateurs, les éducateurs et les enseignants des établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs; et
- 2) des éducateurs et des enseignants qualifiés pour aider les jeunes à utiliser la propriété intellectuelle pour protéger leurs créations.

Le projet permettra les réalisations suivantes :

Réalisation n° 1 – Cartographie/évaluation de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs dans les pays bénéficiaires.

Réalisation n° 2 – Élaboration d'un programme d'études personnalisable sur la propriété intellectuelle à l'intention des créateurs, à partir du niveau élémentaire, en fonction du contexte national et des besoins des pays bénéficiaires.

2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Les résultats et les réalisations susmentionnés seront obtenus grâce aux activités ci-après :

Réalisation n° 1 – Cartographie/évaluation de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs dans les pays bénéficiaires.

Activités :

- a) Identifier et impliquer les institutions, organisations et experts clés actifs dans le domaine.
- b) Recenser auprès des institutions de création artistique des domaines public et privé les pratiques recommandées, les modèles ainsi que les exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives d'aide aux jeunes créateurs et aux enseignants.
- c) Recueillir des témoignages de jeunes créateurs issus de pays en développement quant à leur expérience de la protection et de la commercialisation de leurs créations.

Réalisation n° 2 – Élaboration d'un programme d'études personnalisable sur la propriété intellectuelle à l'intention des créateurs, à partir du niveau élémentaire, en fonction du contexte national et des besoins des pays bénéficiaires.

Activités :

- a) Organiser des ateliers réunissant des éducateurs, des enseignants, des spécialistes de l'industrie et une équipe chargée de l'élaboration des programmes d'études, afin de concevoir des programmes d'études qui intègrent les notions de propriété intellectuelle dans l'enseignement des arts créatifs, et de les améliorer.
- b) Élaborer un programme d'études personnalisable avec du matériel pédagogique et des outils facilement accessibles et pertinents pour les éducateurs/enseignants et les étudiants. Ce matériel et ces outils pourraient comprendre une compilation d'études de cas ou de pratiques recommandées afin d'aider d'autres pays à mettre en place ou à développer des programmes de soutien pour les jeunes.

2.4 Indicateurs du projet

Objectif du projet :

Ce projet a pour **objectif** général de renforcer les capacités d'enseignement de la propriété intellectuelle des établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs (écoles et établissements universitaires) dans les pays bénéficiaires, afin de soutenir la créativité et l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Indicateur d'objectif :

- Au moins 60% des éducateurs et des enseignants des institutions artistiques participantes ont estimé que les programmes d'études sur la propriété intellectuelle élaborés dans le cadre du projet étaient utiles et applicables à leurs programmes respectifs.
- Au moins 60% des éducateurs et des enseignants des institutions artistiques participantes ont déclaré qu'ils aimeraient intégrer les programmes d'études sur la propriété intellectuelle dans leurs programmes respectifs.

Résultats du projet :

1) Une meilleure compréhension de l'importance de l'enseignement de la propriété intellectuelle par les principales parties prenantes dans les pays bénéficiaires, notamment les jeunes créateurs, les éducateurs et les enseignants

Indicateurs de résultats :

 Au moins 60% des participants aux activités du projet indiquent que le projet a amélioré leur compréhension en ce qui concerne la pertinence de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

des établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs.					
2) Éducateurs et enseignants qualifiés pour aider les jeunes à utiliser la propriété intellectuelle pour protéger leurs créations.	 Au moins 60% des éducateurs et des enseignants participants ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière d'éducation à la propriété intellectuelle pour les jeunes créateurs. 				
Résultats du projet :	Indicateurs de résultats :				
Cartographie/évaluation de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs dans les pays bénéficiaires.	d'exemples de programmes éducatifs et				
	 Compilation de témoignages de jeunes créateurs issus de pays en développement quant à leur expérience de la protection et de la commercialisation de leurs créations, validée par le CDIP. 				
Élaboration d'un programme d'études personnalisable sur la propriété intellectuelle à l'intention des créateurs, à partir du niveau élémentaire, en fonction du contexte national	Approbation des programmes d'études par les établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs, les éducateurs, les enseignants et les jeunes créateurs.				
et des besoins des pays bénéficiaires.	Compilation d'études de cas sur les programmes d'études à l'œuvre, validées par le CDIP.				

2.5 Stratégie de pérennisation

Pour assurer la durabilité des résultats du projet, une page Web spécifique sera créée pour présenter toutes les informations pertinentes et les réussites du projet. En outre, l'équipe chargée du projet travaillera en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur des arts créatifs afin de s'assurer qu'ils approuvent les programmes d'études sur la propriété intellectuelle destinés aux créateurs.

2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires

Le projet devrait cibler les institutions académiques et les écoles offrant des programmes et des cours pour les artistes, les créateurs et les aspirants entrepreneurs dans le domaine des arts créatifs, qui – après avoir terminé leurs études – ont un fort potentiel pour établir une activité/entreprise dans le secteur de l'industrie de la création.

Le projet devrait inclure les institutions nationales d'éducation responsables de la gestion et de l'approbation des programmes d'éducation au niveau national.

2.7 Entité organisationnelle de mise en œuvre

Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et national

2.8 Liens avec d'autres entités organisationnelles

- Divisions régionales, Secteur du développement régional et national
- Division pour la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement régional et national
- Secteur du droit d'auteur et des industries de la création; Creators Learn Intellectual Property (CLIP)

2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement

Projet du Plan d'action pour le développement concernant la *Création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle* (phases I et II) (<u>CDIP/3/INF/2</u> et <u>CDIP/9/10 Rev.1</u>)

Projet du Plan d'action pour le développement concernant la *Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique (CDIP/26/5)*

Projet du Plan d'action pour le développement intitulé *Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur (CDIP/30/15 Rev.)*

2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le Programme et le budget de l'OMPI

Programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025

- **1.1** Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.
- **4.1** Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
- **4.4** Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

2.11 Risque et atténuation

Risque n° 1 : Le niveau de maturité des écoles d'arts créatifs de niveau supérieur et des institutions académiques n'est pas suffisant pour développer et offrir des activités de formation à la propriété intellectuelle en rapport avec les industries de la création.

Stratégie d'atténuation n° 1 : Des analyses minutieuses des écoles d'arts créatifs de niveau supérieur et des institutions académiques seront menées durant le processus de sélection afin de s'assurer que les entités retenues pour le projet pilote ont un niveau suffisant de maturité. Plus particulièrement, le chef de projet organisera des réunions de consultation avec le coordonnateur de chaque État membre intéressé afin de bien comprendre si l'institution proposée est prête à s'engager dans le projet et à en tirer le maximum de bénéfices.

Risque n° 2 : Instabilité politique, restructuration des institutions nationales ou modification des programmes des écoles d'arts créatifs de niveau supérieur et des institutions académiques au fil du temps et évolution des priorités locales.

Stratégie d'atténuation n° 2 : En cas de risque, l'équipe chargée du projet élaborera un calendrier révisé et réévaluera avec les pays bénéficiaires les priorités et la stratégie de mise en œuvre du projet.

Risque n° 3 : Utilisation insuffisante des supports et outils pédagogiques établis dans le cadre du projet.

Stratégie d'atténuation n° 3 : Améliorer la diffusion du matériel pédagogique par des moyens numériques et sous diverses formes, telles que des publications, des événements organisés par l'OMPI et les pays bénéficiaires. Veiller à ce que le matériel pédagogique soit accessible et attrayant grâce à un langage simple et à des exemples adaptés au contexte du pays.

3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE

	Trimestres								
Résultats attendus du projet		Année 1				Année 2			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Activités préalables à la mise en œuvre ¹ :									
Identification et implication des institutions, organisations et experts clés actifs dans le domaine.	X	Х	X	Х	Х				
Compilation des pratiques recommandées, des modèles ainsi que des exemples de programmes pédagogiques, d'outils, d'activités et d'initiatives d'aide aux jeunes innovateurs et aux enseignants.	х	Х	Х	×					
Compilation des témoignages de jeunes créateurs issus de pays en développement quant à leur expérience de la protection et de la commercialisation de leurs créations.	Х	X	х	x					
Ateliers (au moins un par pays bénéficiaire) pour concevoir et améliorer les programmes d'études qui intègrent les notions de propriété intellectuelle dans l'enseignement des arts créatifs.					X	Х			
Programme d'études personnalisable avec du matériel pédagogique et des outils facilement accessibles et pertinents pour les éducateurs/enseignants et les étudiants.					Х	Х	Х		
Évaluation du projet								X	
Événement en marge de la session du CDIP								X	

La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées, c'est-à-dire : i) tous les pays participants auront été sélectionnés, ii) des coordonnateurs auront été désignés dans chacun d'eux, iii) l'équipe de mise en œuvre du projet aura été mise sur pied.

4. BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION

(en francs suisses)	Ann	ée 1	Anné	T-4-1		
Résultats attendus du projet	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre	_	77 100	-	77 100	154 200	
Identification et implication des principales parties prenantes concernées	-	_	-	-	-	
Compilation de bonnes pratiques pour soutenir les jeunes créateurs et éducateurs	_	10 000	-	-	10 000	
Compilation de témoignages de jeunes innovateurs originaires de pays en développement	_	10 000	_	-	10 000	
Ateliers (au moins un par pays bénéficiaire) pour concevoir et améliorer les programmes d'études qui intègrent les notions de propriété intellectuelle	-	-	-	42 000	42 000	
Programme d'études personnalisable en matière de propriété intellectuelle	_	_	-	35 000	35 000	
Évaluation du projet	-	-	-	15 000	15 000	
Événement en marge de la session du CDIP	_	-	-	15 000	15 000	
Total	-	97 100	-	184 100	281 200	

5. BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT

(en francs suisses)	Voyages, formations et indemnités			Services contractuels					
Résultats attendus du projet	Missions du personnel	Voyages de tiers	Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	Conférences	Publications	Services contractuels individuels	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	Total
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre	_	_	_	-	_	_	154 200	_	154 200
Identification et implication des principales parties prenantes concernées	-	_	-	_	_	_	_	-	-
Compilation de bonnes pratiques pour soutenir les jeunes créateurs et éducateurs	_	_	_	_	_	10 000	_	_	10 000
Compilation de témoignages de jeunes innovateurs originaires de pays en développement	_	_	_	_	_	10 000	_	_	10 000
Ateliers (au moins un par pays bénéficiaire) pour concevoir et améliorer les programmes d'études qui intègrent les notions de propriété intellectuelle	20 000	10 000	-	12 000	-	-	_	-	42 000
Programme d'études personnalisable en matière de propriété intellectuelle	_	_	-	_	5 000	30 000	_	_	35 000
Évaluation du projet	_	_	_	_	_	15 000	_	_	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	_	_	-	15 000	_	-	_	_	15 000
Total	20 000	10 000	_	27 000	5 000	65 000	154 200	_	281 200

[Fin de l'annexe et du document]